

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations
prébudgétaires en vue du budget de 2019**

Par l'Alberta Chambers of Commerce

L'Alberta Chambers of Commerce recommande que le gouvernement du Canada :

1. compte tenu des récentes modifications fiscales aux États-Unis, qui ont pour conséquence une croissance de l'emploi et une attraction des investissements accentuée, y compris des investissements en provenance du Canada, établit une Commission royale pour réaliser un examen exhaustif des lois fiscales guidées par les principes de simplification, de modernisation et de réduction des coûts de conformité pour faire en sorte que le Canada demeure une juridiction fiscale plus concurrentielle pour les particuliers et les entreprises;
2. s'assure que les initiatives politiques ne fassent pas augmenter les coûts d'exploitation au Canada, et, par conséquent, compromettent son niveau de compétitivité, en consultant les entreprises au sujet des changements de politique, et conduit une « évaluation des coûts multidimensionnelle » dans le cadre du processus d'élaboration de politiques;
3. mette en œuvre la recommandation du Comité sénatorial des banques et du commerce de financer en priorité le projet de recherche de l'Université de Calgary sur un corridor d'infrastructures dans le Nord, au moyen du Fonds national des corridors commerciaux, qui appuie l'établissement d'un réseau de corridors d'utilités publiques intégrés à l'échelle nationale, qui permettrait le mouvement efficace de biens à l'interne et assurerait la viabilité et la croissance à long terme des secteurs de l'exportation au Canada;
4. fasse la promotion de modèles de financement des infrastructures de remplacement visant les provinces et municipalités canadiennes, notamment des partenariats public-privé et la Banque de l'infrastructure du Canada, tout en fournissant de l'information à ce sujet;
5. équilibre le budget fédéral en limitant la croissance des dépenses de fonctionnement en négociant des conventions collectives du gouvernement qui doivent être renouvelées, en aspirant à éviter toute augmentation des dépenses de fonctionnement, et en maintenant un ratio dette-PIB inférieur à 30 %, avec des contributions financières visant la réduction de la dette, au besoin, pour soutenir cette position.

Introduction

Les entreprises canadiennes sont résilientes, mais ne peuvent continuer à surmonter des obstacles qui découlent des changements de politiques ou de l'inaction du gouvernement fédéral. Les pressions concurrentielles au sein de la Confédération émergent de manière persistante, tandis que celles provenant de l'extérieur continuent de s'accroître. La combinaison des répercussions sur la compétitivité des entreprises limite la capacité de ces dernières à croître, à créer des emplois et à améliorer les collectivités. Le gouvernement du Canada ne peut pas créer la prospérité ni la croissance économique, mais est en mesure d'atténuer les pressions internes. La principale responsabilité des dirigeants élus actuels est d'améliorer le niveau concurrentiel du milieu commercial de cette nation.

Recommandation 1 – *Compte tenu des récentes modifications fiscales aux États-Unis, qui ont pour conséquence une croissance de l'emploi et une attraction des investissements accentuée, y compris des investissements en provenance du Canada, qu'il établisse une Commission royale pour réaliser un examen exhaustif des lois fiscales guidées par les principes de simplification, de modernisation et de réduction des coûts de conformité pour faire en sorte que le Canada demeure une juridiction fiscale plus concurrentielle pour les particuliers et les entreprises.*

Dans une récente étude de PwC Canada commandée par le Conseil canadien des affaires, on estime que la réforme fiscale des États-Unis pourrait avoir une incidence négative sur l'économie canadienne dix fois plus grande que les retombées possibles d'une résiliation de l'ALENA. À la suite de la signature de l'AEUMC, nous devons nous pencher sur l'enjeu de la concurrence fiscale. D'importants changements ont été apportés au code fiscal des États-Unis au début de 2018. En conséquence, le taux d'imposition global aux niveaux du gouvernement fédéral et des États sur le revenu des sociétés a chuté de 39,1 à 26 %, à un niveau légèrement inférieur au taux combiné provincial et fédéral au Canada, soit environ 26,7 %¹. Les entreprises impliquées dans une lutte pour l'investissement en raison de ce nouveau régime fiscal doivent, en outre, affronter la complexité et le fardeau du système fiscal canadien.

En réduisant notre grande dépendance aux impôts sur le revenu et les profits qui nuisent à l'économie, en élargissant l'assiette fiscale, en créant un régime d'impôt des sociétés plus neutre et en réduisant les coûts de conformité pour les contribuables, nous pourrions améliorer la compétitivité à l'échelle internationale du Canada, à la lumière des récents changements au code fiscal des États-Unis. En 2017, le gouvernement fédéral a proposé des modifications fiscales qui auraient compromis la capacité des entreprises de planifier pour l'avenir et d'accroître leurs affaires. Les modifications étaient singulières et ciblées, à défaut de permettre de se pencher sur le code fiscal du Canada dans son ensemble, en fonction de principes clairs et de longue date liés à une bonne politique fiscale, y compris :

- **Neutralité fiscale** : Les différentes activités économiques devraient faire l'objet du même traitement fiscal, de façon à encourager la meilleure répartition et l'utilisation la plus avantageuse des ressources de l'économie.
- **Équité fiscale** : Le fardeau imposé par le régime fiscal devrait être équitablement réparti. L'équité comporte deux facettes. Selon la première, des personnes ayant des situations économiques similaires devraient recevoir le même traitement fiscal (équité horizontale). La seconde est fondée sur la notion selon laquelle plus une personne gagne, plus elle devrait payer d'impôt (équité verticale).

¹ Fred O'Riordan et Jack Mintz, *Incidence de la réforme fiscale américaine sur la compétitivité du Canada*, Services de fiscalité d'EY, 2018. Récupéré le 18 juillet 2018 de <https://www.ey.com/ca/fr/services/tax/how-us-tax-reform-will-affect-canada-competitiveness>.

- *Efficacité* : Le régime fiscal devrait réduire les effets néfastes sur le comportement du contribuable qui compromet l'efficacité de l'économie.
- *Simplicité* : Le régime fiscal devrait être simple, transparent et facile à comprendre et à respecter.
- *Réduction des coûts de conformité* : La *Loi de l'impôt sur le revenu* continue à se complexifier, ce qui crée d'autres fardeaux et coûts de conformité pour de nombreuses entreprises privées.

Le Canada gagnerait amplement à optimiser le régime fiscal, en le rendant plus transparent et plus simple, pour favoriser l'emploi, la productivité et les investissements, ce qui améliore, au bout du compte, le niveau de vie des citoyens. Une commission royale, à l'abri de toute ingérence politique, devrait être entreprise pour conduire un examen exhaustif des lois fiscales guidées par ces principes, ainsi qu'un objectif pour rendre le Canada compétitif de nouveau.

Recommandation 2 – *S'assurer que les initiatives politiques ne fassent pas augmenter les coûts d'exploitation au Canada, et, par conséquent, compromettent notre niveau de compétitivité, en consultant les entreprises au sujet des changements de politique, et conduisent une « évaluation des coûts multidimensionnelle » dans le cadre du processus d'élaboration de politiques.*

Au cours des trois dernières années, la proportion des immobilisations dans l'économie a été la plus basse observée en 40 ans. La dispersion des coûts, à tous les niveaux de gouvernement, entrave la compétitivité des entreprises canadiennes. L'analyse de la Chambre de commerce d'Edmonton illustre les importants coûts imposés aux entreprises par tous les niveaux de gouvernement. En se fondant sur les données de l'étude Choix concurrentiels 2014 de KPMG, la Chambre de commerce d'Edmonton estime que les entreprises des secteurs de la fabrication et des services généraux observeront une augmentation de leurs coûts de 336 000 \$ entre 2014 et 2018 en raison des politiques mises en place aux niveaux fédéral et provincial².

Les augmentations de coûts qui amenuisent la compétitivité des entreprises sont issues de plusieurs mesures mises en place dans la dernière année. L'expansion du Régime de pensions du Canada nécessitera une plus grande contribution des entreprises en 2019, pendant que les récentes modifications au régime d'assurance-emploi pourraient également se traduire en cotisations à la hausse.

Soixante-treize pour cent des entreprises sondées par la Chambre de commerce de Calgary ont indiqué que leurs coûts seront accentués, en raison de la mise en œuvre de la tarification de la pollution par le carbone mandatée par le gouvernement fédéral. Seulement 21 % de ces entreprises comptent relier les coûts du carbone à leurs clients³. Compte tenu du récent ralentissement économique, de nombreuses petites et moyennes entreprises ne croient pas que leurs clients peuvent payer des prix plus élevés, ou

² Calculs de la Chambre de commerce d'Edmonton dans la section « Considering the Cumulative Effect of Cost Increases from all Levels of Government », dans *Alberta Chambers of Commerce Policy Book 2015-17 Policy Book*, https://chambermaster.blob.core.windows.net/userfiles/UserFiles/chambers/2087/CMS/2017_Policies/2015-17-Policy-Book.pdf. Données extraites de l'étude de KPMG intitulée *Choix concurrentiels*, <https://www.choixconcurrentiels.com/default.aspx>.

³ Chambre de commerce de la Saskatchewan, *The Layered Costs of Government Policies*, 14 décembre 2017. Extrait le 12 janvier 2018 de https://www.calgarychamber.com/sites/default/files/user/files/Layered%20cost%20assessment%20doc_0.pdf.

sont prêtes à le faire. Par conséquent, elles sont hésitantes, ou incapables, de répercuter les augmentations de coûts à leurs clients. Nombre de propriétaires d'entreprises – de même que leurs employés et investisseurs – n'ont eu d'autres choix que d'« absorber » une large part des coûts. Dans de nombreux cas, les coûts accrus payés par l'entreprise riment avec moins de fonds disponibles à réinvestir dans les salaires, les emplois et la croissance de l'entreprise.

Une tarification du carbone constitue peut-être la façon la plus rentable de réduire les émissions de GES. Toutefois, cette tarification a été mise en place durant une période difficile au point de vue économique. En outre, elle crée des distorsions du marché et s'ajoute à d'autres réglementations et interventions mises en œuvre, dont de nouvelles normes liées au méthane et l'élimination mandatée des centrales au charbon.

Recommandation 3 – *Mettre en œuvre la recommandation du Comité sénatorial des banques et du commerce de financer en priorité le projet de recherche de l'Université de Calgary sur un corridor d'infrastructure dans le Nord, au moyen du Fonds national des corridors commerciaux, qui appuie l'établissement d'un réseau de corridors d'utilités publiques intégrés à l'échelle nationale, qui permettrait le mouvement efficace de biens à l'interne et assurerait la viabilité et la croissance à long terme des secteurs de l'exportation au Canada.*

Les Canadiens reçoivent moins que ce à quoi ils ont droit lors de la vente de produits à base de ressources naturelles. La situation est plus prononcée pour le pétrole, le prix du baril des produits de l'Alberta ayant baissé de 40 \$ au cours des derniers mois. Ces prix sont désavantageux pour les entreprises, et constituent un faible résultat pour les Canadiens, qui témoigne d'une négligence.

Les obstacles à une meilleure attraction de l'investissement visant l'accès du marché sont manifestes et s'accroissent. La décision en août de la Cour d'appel fédérale de renverser l'approbation de l'Office national de l'énergie concernant le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain en témoigne. Le report du projet a une incidence directe sur le bien-être de milliers de Canadiens qui auraient été employés pour sa construction. Les impacts systémiques sabotent les occasions de prospérité à long terme de tous les Canadiens.

Notre secteur a grandement besoin que le Canada apporte des modifications constructives à son système de réglementation, et trace une voie simplifiée vers le développement d'infrastructures facilitant le commerce. L'adoption du projet de loi C-48 et le projet de loi C-69 proposé contreviennent directement aux efforts nécessaires pour soutenir la confiance des investisseurs. Une meilleure compétitivité, un développement futur et une croissance économique largement partagée sont fonction d'un engagement d'amélioration continue du transport, du mouvement des biens, des communications et des infrastructures du secteur de l'énergie.

En juin 2017, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a publié un rapport, *Corridor national : Améliorer et faciliter le commerce et les échanges intérieurs*, après avoir étudié et consulté sur le sujet. Le rapport met en lumière les défis importants auxquels le Canada fait face pour optimiser les occasions commerciales et le développement économique à long terme : accès limité aux basses terres côtières pour exporter des biens, manque de ports et de routes dans le Nord canadien et processus d'approbation réglementaire, un obstacle majeur au développement, particulièrement pour les projets d'envergure qui s'étendent au-delà des frontières provinciales.⁴

⁴ Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, *Corridor national : Améliorer et faciliter le commerce et les échanges intérieurs*, juin 2017. Extrait le 18 juillet 2018 de [https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/BANC/reports/CorridorStudy\(Final-Printing\)_f.pdf](https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/BANC/reports/CorridorStudy(Final-Printing)_f.pdf).

Une des principales recommandations du Comité sénatorial consistait à financer la recherche menée par l'École des politiques publiques de l'Université de Calgary et le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, qui comporte la proposition de développer un corridor du Nord avec une emprise au Nord canadien et au Nord proche qui rejoindraient les trois côtes canadiennes. L'emprise de corridor d'utilités publiques qui s'étendrait sur 7 000 km pourrait favoriser les infrastructures routières, ferroviaires, des pipelines, du transport d'électricité et des communications, ce qui améliorerait les occasions de développement économique distribué géographiquement et l'accès à de nouveaux marchés⁵.

Le milieu des affaires croit que le gouvernement fédéral peut faire preuve d'un leadership fort en faisant l'acquisition de toutes les emprises nécessaires pour ce type de planification prévoyante et d'investissement en infrastructure. Une telle mesure amènerait un vent de certitude dans un contexte de transition réglementaire, tout en permettant la prospérité à long terme du Canada.

Recommandation 4 – *Faire la promotion de modèles de financement des infrastructures de remplacement visant les provinces et municipalités canadiennes, notamment des partenariats public-privé et la Banque de l'infrastructure du Canada, tout en fournissant de l'information à ce sujet.*

La mise sur pied de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) est un développement positif pour tous les paliers de gouvernement. La BIC attirera des investisseurs institutionnels, notamment des régimes de retraite internationaux, ce qui créera une nouvelle source de revenus sur laquelle s'appuyer en vue d'investissements dans les infrastructures publiques. Des modèles de financement des infrastructures de remplacement, comme la BIC et des partenariats public-privé, seront de plus en plus importants, car ils renferment des occasions de remplacer des infrastructures vieillissantes sans augmenter la dette publique de tout le Canada, en plus d'améliorer la capacité de tous les paliers de gouvernement de développer des infrastructures facilitant le commerce, ce qui fera baisser les coûts et augmenter les occasions, sur le marché, visant l'exportation de biens.

Recommandation 5 – *Équilibrer le budget fédéral en limitant la croissance des dépenses de fonctionnement en négociant des conventions collectives du gouvernement qui doivent être renouvelées, en aspirant à éviter toute augmentation des dépenses de fonctionnement, et en maintenant un ratio dette-PIB inférieur à 30 %, avec des contributions financières visant la réduction de la dette, au besoin, pour soutenir cette position.*

Selon les dernières projections, le déficit du Canada sera de près de 20 milliards de dollars pour l'exercice 2017-2018. De plus, le gouvernement fédéral prévoit faire face à des dépenses déficitaires au-delà de 2023. Dans la dernière année, malgré une solide croissance économique et des recettes exceptionnelles, supérieures à celles envisagées dans le budget de 2017, le gouvernement a choisi d'accroître les dépenses, plutôt que de réduire le déficit. Durant la même période, les manchettes des principales publications du pays ont traité de l'analyse de l'Organisation de coopération et de développement économiques, selon laquelle le bien-être financier des Canadiens est vulnérable, en

⁵ G. Kent Fellows et Andrei Sulzenko, *Planning for Infrastructure to Realize Canada's Potential: the Corridor Concept*, University of Calgary, School of Public Policy Research Papers, 2016, vol. 9, n° 22. Extrait le 18 juillet 2018 de <https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2016/06/northern-corridor-sulzenko-fellows.pdf>.

raison des niveaux élevés d'endettement des ménages et du fait que ces derniers peuvent nuire à la croissance économique⁶.

Le parallèle entre les deux tendances relatives aux dépenses est important à mentionner, car le leadership commence au sommet. La réduction budgétaire représente le comportement à adopter pour les dirigeants élus. Il est logique d'éviter l'endettement intergénérationnel pour favoriser l'optimisme et les occasions pour les générations futures, alors qu'augmenter le fardeau de la dette à long terme qui touche l'économie canadienne n'encouragera pas la croissance des investissements ou des opérations commerciales, et, au bout du compte, servira à empêcher les investissements nécessaires pour favoriser notre prospérité. Les entreprises de l'Alberta souhaitent que nous progressions vers l'atteinte d'un équilibre qui tient compte rigoureusement des priorités énoncées par le gouvernement, tant dans les mots que dans les gestes.

⁶ Mark Deen, « Canadians are the most indebted in the world, OECD says, as it warns on rising debt risk », *Financial Post*, 23 novembre 2017. Extrait le 18 juillet 2018 de <http://business.financialpost.com/personal-finance/debt/canadians-are-the-most-indebted-in-the-world-oecd-says-as-it-warns-on-rising-debt-risk>.